



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
Bureau des Procédures Publiques  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
**Demande d'autorisation environnementale**  
**SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DU MONT AUX ROUX**

**Projet d'extension d'élevage de porcs à CLEVILLE - 76640 et  
d'agrandissement du plan d'épandage des digestats issus des deux unités de méthanisation**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2020, une enquête publique de 33 jours consécutifs est ouverte du **jeudi 8 octobre 2020 à 9h00 au lundi 9 novembre 2020 à 18h00**, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société civile d'exploitation agricole du Mont aux Roux dont le siège social se situe 597 route du Mont aux Roux, 76640, CLEVILLE en vu d'étendre son élevage de porcs à CLEVILLE - 76640 et d'agrandir le plan d'épandage des digestats issus des deux unités de méthanisation.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de la SCEA du Mont aux Roux au 02 35 56 24 59 ou courriel : [montauxroux@wanadoo.fr](mailto:montauxroux@wanadoo.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable gratuitement en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Cléville. Les dossiers en version numérique sont envoyés pour information, à chaque maire des communes impactées par le projet. Sont concernées par l'extension de l'installation (rayon d'affichage 3 km) et le plan d'épandage : Allouville-Bellefosse, Alvimare, Ecretteville-les-Baons, Envronville, Foucart, Terres-de-Caux, Trouville et Valliquerville. Sont concernées par le plan d'épandage uniquement : Auzebosc, Bertheauville, Bertreville, Beuzeville-la-Guéraud, Bois-Himont, Bolleville, Bosville, Carville-la-Folletière, Cleuville, Cliponville, Grainville-la-Teinturière, Hattenville, Hautot-Saint-Sulpice, Hauts-de-Caux, La Frenaye, Lanquetot, Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Nointot, Normanville, Norville, Ourville-en-Caux, Port-Jérôme-sur-Seine, Raffetot, Riville, Rocquefort, Rouville, Sorquainville, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint-Saint-Martin-de-l'If, Nicolas-de-la-Haie, Thiouville, Thiergeville, Thietreville, Touffreville-la-Corbeline, Trémauville, Yébleron, Ypreville-Biville et Yvetot.

M. Pierre DEMONCHY, ingénieur divisionnaire, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra en mairie de Cléville aux jours et heures ci-après définis, les observations et propositions qui lui seront présentées :

- **jeudi 8 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture)**
- **mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **samedi 17 octobre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 22 octobre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 27 octobre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 30 octobre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 4 novembre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 9 novembre 2020 de 14h00 à 18h00 (clôture)**

Le commissaire-enquêteur ne recevra qu'une personne (ou famille) à la fois.

Afin de limiter les déplacements et les contacts, le public est informé que **le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime** : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> et sur <http://sceamontauxroux.enquetepublique.net>

**Les observations et propositions peuvent également être communiquées du jeudi 8 octobre 2020 à 9h00 au lundi 9 novembre 2020 à 18h00 dernier délai :**

1) par courrier électronique, sur l'une des deux adresses suivantes :

- [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant impérativement **"EP SCEA MONT AUX ROUX"**
- [sceamontauxroux@enquetepublique.net](mailto:sceamontauxroux@enquetepublique.net)

2) sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://sceamontauxroux.enquetepublique.net>

3) par courrier à la mairie de Cléville, en précisant **"M. le commissaire enquêteur - SCEA Mont aux Roux"**

4) sur le registre d'enquête disponible en mairie de Cléville, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Dans ce contexte particulier lié à la COVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires que le maire de Cléville a mis en place au sein de sa commune.

Les observations et propositions du public sont publiées sur le site internet de la préfecture dans les plus brefs délais.

Le dossier d'enquête est consultable gratuitement à la préfecture de la Seine-Maritime - bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante** : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet **"demande de rendez-vous pour dossier SCEA Mont aux Roux"** ou en téléphonant au **02 32 76 53 83** ou **02 32 76 53 92**. Il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie de Cléville, à la préfecture au bureau des procédures publiques et sur le site internet de la préfecture.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.